

PLAN D'ACTIIONS COVID-19

[ACTE 2]

LA RELANCE

11 MAI 2020 > 30 SEPTEMBRE 2020

EDITO

La mise en œuvre du déconfinement à partir du 11 mai 2020, a sonné l'heure de la reprise progressive des activités économiques et sociales. Elle met également au jour les dégâts occasionnés par ces deux mois d'arrêt et leurs conséquences notamment en matière d'emploi et de pérennité de nombreuses structures commerciales ou associatives.

Après la première phase dédiée à la gestion de la crise et de ses effets induits, le Département engage l'acte II de son plan d'actions consacré à la relance.

Construit pour être efficace dès maintenant et pour répondre à l'urgence d'une conjoncture particulièrement déstabilisée, le plan de relance propose des actions très concrètes qui seront mises en œuvre entre le 11 mai et la fin septembre.

Les mesures présentées sont conçues pour avoir un impact réel et immédiat sur les bénéficiaires qu'elles visent à soutenir, notamment les familles, les collégiens, les artisans, les agriculteurs, les assistants familiaux, les salariés des associations, les personnes vulnérables.

Ce plan allie renforcement de la solidarité et soutien à la reprise économique car ces deux leviers sont intimement liés. 11 M€ seront mobilisés pour la réalisation de ce plan, qui devrait contribuer à répondre à l'urgence de la situation.

L'acte III du plan d'actions départemental - baptisé Le Rebond - qui sera élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires dans les prochains mois, visera quant à lui à mettre en place des réformes structurelles et des actions sur le long terme.

1.
L'ACCOMPAGNEMENT
DES ACTEURS
DE LA SOLIDARITÉ

PAGES 4 à 7

2.
L'ACCUEIL
DES ÉLÈVES
DANS LES COLLÈGES

PAGES 8 à 9

3.
LA REPRISE DE LA VIE
ÉCONOMIQUE
ET ASSOCIATIVE

PAGES 10 à 15

1.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

La sortie de la période de confinement et les mois qui suivront nécessiteront un effort sans précédent pour soutenir les acteurs médico-sociaux et les publics vulnérables qu'ils accompagnent. Il s'agira à la fois de poursuivre les mesures sanitaires afin d'aider les structures et les professionnels, tout en initiant de nouvelles actions pour répondre au enjeux mis en lumière par la crise sanitaire.

1. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ



**UN MASQUE,
UN HABITANT :** commande
et distribution de 432 000
masques tissu lavables et
homologués à destination des
deux-sévriens. **Budget : 1,1 M€**

**////// Maintien du lien
quotidien avec les directions
d'établissements et de
structures d'aide à domicile**
et points hebdomadaires
de gestion de crise par
les services et élus du
Département : appels
réguliers, réunions plénières
à distance et visites sur site.

**////// Continuité de la cellule
psychologique à disposition
des professionnels médico-
sociaux** (EHPAD, lieux pour
l'enfance, SAAD et structures
pour personnes handicapées)
jusqu'au 3 juillet 2020, et
au-delà selon l'évolution
de la situation sanitaire.

Budget : 20 000 €



**Bonification du
forfait entretien
attribué aux assistants
familiaux pour 3
mois** afin de couvrir
les frais engagés
durant la période
de confinement.

Budget : 0,15 M€

**////// Poursuite du dispositif
d'accueil d'urgence des
enfants** à protéger à la
Maison Départementale de
l'Enfance.

Budget : 0,35 M€

1. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ



PRIME AUX PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET DES SERVICES À DOMICILE

en première ligne auprès des personnes âgées et des
personnes handicapées pendant la crise.

Dispositif annoncé par le chef du Gouvernement le 7 mai
2020 en attente de précisions concernant les modalités
de financement par l'Etat
et la participation des Départements.

Merci!

1. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

////// **Renforcement du rôle de la MDPH** pour une meilleure coordination des acteurs de la solidarité sur les questions liées à l'autonomie et l'inclusion.



MOBILISATION DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS POUR DES ACTIONS :

- > de soutien individuel à distance pour les personnes âgées isolées ;
- > de soutien aux proches aidants ;
- > de prévention collective et individuelle auprès des personnes âgées.



Maintien du dispositif d'aide à la rencontre familles / résidents dans les EHPAD.

////// **Prise en compte anticipée du statut de bénéficiaire du RSA pour les micro-entrepreneurs, agriculteurs et professions libérales** dont l'activité a cessé en raison de la crise du COVID19.

**POURSUITE DE LA DISTRIBUTION
HEBDOMADAIRE DE MASQUES CHIRURGICAUX**
dans les structures, grâce au stock important constitué.

Budget : 1,1 M€

2.

L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LES COLLÈGES

La reprise de l'année scolaire dans les collèges a nécessité un engagement important de la collectivité pour assurer l'accueil des élèves dans les meilleures conditions. Le Département a mobilisé des moyens importants pour assurer à la fois la sécurité sanitaire et le bien-être des élèves comme des personnels, dans un contexte particulier. Le 18 mai, 100 % des collèges ont été ouverts et ont été en mesure de proposer un service de restauration aux élèves.

2. L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DANS LES COLLÈGES

**ACCÉLÉRATION DE
LA DESSERTE EN
FIBRE OPTIQUE DES
COLLÈGES** : 50 % en
septembre 2020 et 50 %
fin mars 2021.



////// **Préparation des établissements pour la reprise des cours le 18 mai selon les protocoles établis**, en lien avec les principaux et l'Éducation Nationale (flux, capacité des salles, protocoles de nettoyage...).

////// **Reprise de la restauration scolaire dès le 18 mai** dans les collèges publics pour assurer un quotidien de qualité aux élèves, malgré les contraintes sanitaires.



Distribution de 540 000 masques chirurgicaux à destination des collégiens et des personnels pour la fin de l'année scolaire afin d'assurer leur protection.

Budget : 0,35 M€

////// **Accompagnement des collèges pour la mise en œuvre du dispositif SSCC** (éveil et animation à la santé, au sport, à la culture et au civisme) en partenariat avec les associations locales. **Budget : 0,17 M€**

3.

LA REPRISE DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET ASSOCIATIVE

L'ensemble des acteurs locaux ont souffert de la crise sanitaire et des mesures de limitation de l'activité. Les mois à venir seront décisifs pour de nombreuses associations et entreprises pour assurer leur viabilité et retrouver à terme, un équilibre financier. C'est pourquoi le Département souhaite accompagner cette phase de reprise de façon très volontariste, en favorisant l'activité économique deux-sévrienne, par l'investissement et la consommation locale. La vie locale fera l'objet d'une attention particulière pour aider à la reprise de la vie associative et l'impulsion de nouveaux projets d'aménagements dans les communes.

3. LA REPRISE DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET ASSOCIATIVE

LE SOUTIEN À LA PRODUCTION ET À LA CONSOMMATION LOCALES

FONDS DE SOUTIEN POUR DÉVELOPPER LA VENTE DIRECTE DES AGRICULTEURS



Sous la forme d'aides à l'investissement de 6 000 € maximum (création de boutiques ou aménagements à la ferme, acquisition de matériel pour présence sur les marchés...).

Budget : 0,3 M€



Lancement d'une étude opérationnelle pour la relocalisation
des productions en Deux-Sèvres.

Budget : 0,1 M€

/// Développement de [MonMarchéLocal79.fr](https://monmarchelocal79.fr)

avec intégration de nouveaux modules permettant la présentation des producteurs et des produits, la commande et le paiement en ligne, ainsi que le choix d'un mode de livraison intégré, en lien avec les chambres consulaires et l'opération «Ma Ville Mon Shopping».

Budget : 40 000 €

3. LA REPRISÉ DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET ASSOCIATIVE

LA RELANCE DE LA SAISON TOURISTIQUE

AIDE AUX PROFESSIONNELS DU TOURISME

Prise en charge exceptionnelle de l'ensemble des réductions octroyées par les partenaires du chéquier Escapades pour la saison 2020. **Budget : 0,3 M€**



Lancement d'un plan de communication inédit pour relancer le tourisme, à destination des touristes français et des Deux-Sévriens.

Budget : 0,5 M€

Diffusion de kits de communication accompagnés d'un lot de masques, gel hydroalcoolique et protections pour faciliter la réouverture des sites.

Ouverture d'un espace en ligne permettant aux visiteurs, touristes et Deux-Sévriens de connaître les sites et activités touristiques, hébergements et restaurants ouverts au fur et à mesure de la sortie de confinement.

Financement de la taxe sur l'amarrage des bateaux dans le Marais Poitevin, normalement due par les bateliers.

Budget : 40 000 €

3. LA REPRISE DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET ASSOCIATIVE

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



SOUTIEN AU MONDE ASSOCIATIF

Lancement d'une aide financière pour les inscriptions des 6-17 ans dans les structures sportives et culturelles pour la saison 2020-2021. Aide forfaitaire pour la première inscription (15€) et bonification pour la seconde inscription (30€) d'un même enfant à un club sportif et une association culturelle.

Budget : 1 M€



3. LA REPRISE DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET ASSOCIATIVE

LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL



OPÉRATION 1000 CHANTIERS POUR LES ARTISANS DEUX-SÉVRIENS

Création d'un fonds d'aide pour les travaux d'investissement communaux et intercommunaux (gros entretien, maintenance, adaptation protocoles COVID19...) à hauteur de 5 000 € maximum par chantier pour des travaux réalisés dans les 6 mois à venir.

Budget : 5 M€



3.
LA REPRISE DE
LA VIE ÉCONOMIQUE
ET ASSOCIATIVE

**LE SOUTIEN À
L'INVESTISSEMENT LOCAL**

**LANCEMENT DES ÉTUDES
POUR LA RECONSTRUCTION**

des collèges Gérard Philippe et Philippe de Commynes à Niort.

Budget : 0,2 M€



Augmentation du volume de projets soutenus
dans le cadre du dispositif " **HABITER MIEUX** ".

Budget : 0,2 M€



Département des Deux-Sèvres
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac
CS658880 - Niort Cedex
Tél : 05 49 06 79 79

www.deux-sevres.fr